

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 26 janvier 2016 à 19 h, sous la présidence de M. Antonin Simard, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre le président, M. Antonin Simard :

Les commissaires :

M ^{mes}	Sylvie Belzile Hélène De Champlain Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Marc Larocque Raymond-Marie Mallette Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	--	-----	---

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	MM.	Francis Bérubé Robert Tremblay
------------------	--------------------------------------	-----	-----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Josée Gaudreault, directrice Sarah Tremblay, secrétaire générale
MM.	Jean Blackburn, directeur Martin Deschênes, directeur Carl Duchesne, directeur Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Gilles Routhier, directeur général par intérim

Absences motivées :

M ^{mes}	Sonia Desgagné France Gagné	MM.	Stéphane Côté Michel Girard
------------------	--------------------------------	-----	--------------------------------

CC-2016-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Annick Larouche et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

6.10 - Rencontre avec M^{me} Gaudreault.

ADOPTÉE

CC-2016-2

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015

Il est proposé par M. Raymond-Marie Mallette et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

Suivi CC-2015-433

M. Jean-Claude Martel, commissaire, se questionne sur les obligations de Postes Canada quant à l'utilisation de nos terrains pour l'installation de boîtes postales. M. Martin Deschênes mentionne que l'organisme est dans l'obligation de remettre l'état des lieux tel qu'il était.

CC-2016-3

*Suivi - CC-2015-443
Indexation du montant
journalier pour les
services de garde*

Sont déposés :

- La lettre du ministère annonçant l'indexation du tarif du montant journalier à 8,10 \$ pour les services de garde, à compter du 1^{er} janvier 2016;
- La lettre du ministère nous informant de la révision, à la baisse, des montants alloués à la commission scolaire par élève pour les journées pédagogiques et celles de la semaine de relâche (mesures 30011, 30013 et 30015);
- Un extrait du guide de fonctionnement des services de garde qui dresse la liste des différents tarifs;
- La résolution CC-2015-248;
- La résolution CC-2015-264.

CC-2016-4

Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 8 décembre 2015 au 11 janvier 2016.

CC-2016-5

*Résolution du comité de
parents - Tarification en
service de garde*

Les commissaires reçoivent la résolution du comité de parents demandant au conseil des commissaires que le montant chargé aux parents durant les journées pédagogiques et durant la semaine de relâche soit de 8,00 \$, soit le même montant que pour les autres journées du calendrier scolaire et que la balance du montant demandé soit absorbée par les surplus faits par les services de garde pour l'année 2015-2016.

Une analyse et des recommandations s'ensuivront pour la prochaine séance régulière.

CC-2016-6

*Direction générale par
intérim*

ATTENDU l'absence de M. Stéphane Côté, directeur général, depuis le 16 décembre 2015, pour une période indéterminée;

ATTENDU l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU que M. Gilles Routhier agit à ce titre, de manière temporaire;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ACCORDER à M. Gilles Routhier le traitement applicable à la classe d'emploi de directeur général, et ce, rétroactivement, pour la durée de cette fonction.

ADOPTÉE

CC-2016-7

*Démarche relative à
l'admission des élèves
2016-2017*

ATTENDU la consultation menée auprès des comités de concertation des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

ATTENDU la recommandation positive du comité des Services éducatifs jeunes et adultes;

**Il est proposé par M. Raymond-Marie Mallette
et résolu :**

D'ADOPTER les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE

CC-2016-8

Critères 2015-2016 pour les projets particuliers

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de concertation des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

ATTENDU la recommandation positive du comité des Services éducatifs jeunes et adultes

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

D'ADOPTER les critères d'admission aux projets particuliers (Enseignement intensif de l'anglais, Sport-Arts-Études primaire et secondaire et Programme d'éducation internationale (PEI)) pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE

CC-2016-9

Amendement à la résolution CC-2015-396 : projets d'embellissement des cours d'écoles

ATTENDU l'erreur au niveau du nom d'une école listée dans la résolution;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'AMENDER la résolution CC-2015-396 en remplaçant l'école Notre-Dame-du-Rosaire par l'école Notre-Dame.

ADOPTÉE

Pour le point suivant, M. Antonin Simard se retire afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CC-2016-10

Octroi de contrat / Service de vérification externe

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 3 décembre 2015;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 22 décembre 2015;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Il est proposé par M. Jean-Claude Martel et résolu :

D'ACCORDER le contrat pour le service de vérification externe au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mallette S.E.N.C.R.L.;

DE DÉLÉGUER le président et le directeur général pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2016-11

*Voyage hors Canada à
New York / Charles-
Gravel*

ATTENDU l'acceptation du projet de voyage par le Conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel;

ATTENDU les autorisations données par les parents des élèves concernés;

ATTENDU l'ensemble des mesures de sécurité prises par la direction et le personnel concerné de l'école;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 50 élèves et de 4 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage ayant comme destination New York du 18 au 22 mai 2016.

ADOPTÉE

CC-2016-12

*Voyage hors Canada à
Boston / Charles-Gravel*

ATTENDU l'acceptation du projet de voyage par le Conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel;

ATTENDU les autorisations données par les parents des élèves concernés;

ATTENDU l'ensemble des mesures de sécurité prises par la direction et le personnel concerné de l'école;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 50 élèves et de 4 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage ayant comme destination Boston du 19 au 21 mai 2016.

ADOPTÉE

CC-2016-13

*Modification à l'acte
d'établissement du CFP
L'Oasis*

ATTENDU le déménagement des employés et enseignants de la formation à distance vers le centre de services La Baie;

ATTENDU la demande du Centre de formation professionnelle l'Oasis de modifier son acte d'établissement en y ajoutant le centre de services La Baie;

ATTENDU l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

ATTENDU l'accord écrit du président du conseil d'établissement du centre approuvant les modifications à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay modifie l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle L'Oasis en y ajoutant un immeuble, soit le centre de services La Baie;

DE DÉLÉGUER le directeur général pour signer ledit acte d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2016-14

Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 41 916 000 \$;

ATTENDU que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 41 916 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01) tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autres; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le président
ou le directeur général
ou le directeur général adjoint
ou le directeur du Service des ressources financières
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution

instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE

CC-2016-15

Nomination du secrétaire de comités de sélection professionnels en ingénierie et architecture

ATTENDU l'article 8 de la Directive de gestion contractuelle concernant la conclusion de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU que le secrétaire de comité de sélection doit être titulaire, au plus tard le 1^{er} août 2016, d'une attestation délivrée par le secrétaire du Conseil du trésor ou son représentant désigné, certifiant qu'il a complété la formation requise lui permettant d'assumer cette fonction;

ATTENDU que M^{me} Julie Gaudreault répondra aux exigences légales à cette date;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE NOMMER M^{me} Julie Gaudreault pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de notre organisation;

DE DÉLÉGUER le directeur général pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2016-16

Autorisation de participation au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés / Acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu une proposition du Centre collégial des services regroupés (CCSR) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres clients intéressés, un document d'appel d'offres public pour l'acquisition de postes informatique et de moniteurs;

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés travaille avec un comité consultatif en technologie de l'information issue du réseau des cégeps et des commissions scolaires en vue du renouvellement de ses ententes en équipements informatiques qui arrivent à leur terme le 31 mars 2016;

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés a l'intention de requérir à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement lui permettant d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire, ainsi qu'à tous ceux dont les prix soumis n'excèdent pas une fourchette d'au plus de 10 % du prix le plus bas;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats;

ATTENDU la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

DE CONFIER au Centre collégial des services regroupés le mandat de préparer en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs pour une période d'un an renouvelable pour deux périodes additionnelles de douze mois, et ce, après évaluation;

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à ce regroupement d'achats;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents requis afin de donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

CC-2016-17

*Octroi de contrat /
Combustibles*

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 17 décembre 2015;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 19 janvier 2016;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition de combustibles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Praxair Canada;

DE DÉLÉGUER le président et le directeur général pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2016-18

Rapport du président

Est déposé, le rapport du président concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 14 décembre 2015

- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente du comité de parents.

Le 22 décembre 2015

- Participation à un dîner avec les employés du Centre administratif.

Le 7 janvier 2016

- Rencontre avec les comptables de la firme Samson Béclair.

Le 11 janvier 2016

- Rencontre avec les quatre présidents des commissions scolaires du Saguenay Lac Saint-Jean et le député Alexandre Cloutier à Alma.

Le 12 janvier 2016

- Préparation avec M^{me} Roxanne Thibeault et M^{me} Hélène Aubin en vue d'une conférence de presse.

Le 13 janvier 2016

- Participation au coquetel de la nouvelle année.

Le 18 janvier 2016

- Rencontre avec le directeur général par intérim concernant divers dossiers;
- Rencontre avec les commissaires intéressés à travailler sur le mémoire concernant le projet de loi 86.

Le 20 janvier 2016

- Participation à un point de presse regroupant les présidents des commissions scolaires de la région pour dénoncer le projet de loi 86, accompagnés de M. Alexandre Cloutier député de l'opposition responsable de l'éducation;
- Rencontre avec le conseil d'administration de la Pulperie de Chicoutimi.

Le 21 janvier 2016

- Participation à une visioconférence formative par la Fédération des commissions scolaires du Québec.

CC-2016-19

*Rapport du directeur
général par intérim*

Le directeur général présente un résumé d'interventions ou représentations faites au cours des dernières semaines :

Le 13 janvier 2016

- Participation au coquetel de la nouvelle année.

Le 15 janvier 2016

- Participation à une rencontre de l'Association des directions générales des commissions scolaires du Québec à Québec.

Le 18 janvier 2016

- Rencontre avec le président concernant divers dossiers.

Le 21 janvier 2016

- Participation à la table des directeurs généraux du Saguenay Lac-Saint-Jean.

CC-2016-20

*Rapport de
représentations des
commissaires*

M. Marc Larocque, mentionne qu'il a participé à la rencontre du Groupe de compétence musique et que les semaines de la musique se tiendront du 31 janvier au 21 février 2016. Il transmettra le dépliant aux commissaires par courriel. De plus, il invite les commissaires à prendre le train de la culture vers 5 destinations musicales, le 21 février à 14 h à la salle Le Ménestrel de Chicoutimi.

CC-2016-21

*Comptes rendus des
comités de service et du
comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité de vérification et de service des ressources financières du 8 décembre, du Comité des services éducatifs jeunes et adultes du 8 décembre, du Comité des ressources matérielles et informatique tenue le 8 décembre 2015 ainsi que de la rencontre du Comité de parents du 2 décembre 2015.

CC-2016-22

*Annulation - Activité
annuelle CCSR-02*

Le conseil des commissaires est informé de l'annulation de la rencontre annuelle du Conseil des commissions scolaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CCSR-02), qui devait se tenir le 9 avril 2016.

CC-2016-23

*Rapport du comité
d'analyse des bassins du
secteur sud*

Les membres du conseil ont reçu la présentation du Rapport du comité d'analyse des bassins du secteur sud et de ses recommandations. Ce rapport sera transmis pour consultation auprès des différentes instances concernées.

CC-2016-24

*Projet de politique de
gestion intégrée de
l'information*

A été présenté par M^{me} Sarah Tremblay, secrétaire générale, le projet de politique Gestion intégrée de l'information, lequel sera soumis au processus de consultation avant son adoption.

CC-2016-25

*Projet d'amendement à
la politique relative aux
contrats
d'approvisionnement, de
service et de travaux de
construction*

Le projet d'amendement à la politique relative aux contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction est présenté par M. Sébastien Malenfant, directeur adjoint du Service des ressources matérielles. Le document sera transmis pour consultation avant son adoption.

CC-2016-26

Mémoire sur le projet de loi 86

Le président, M. Antonin Simard, informe les membres du conseil qu'il a été convenu que les commissaires des Commissions scolaires du Lac-St-Jean, De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay déposeraient un mémoire régional, et annonce que les trois comités de parents sont joints aux travaux. Des vérifications seront faites afin d'offrir à la commission scolaire anglaise du territoire la possibilité de se joindre également.

CC-2016-27

Rencontre avec Mme Gaudreault - Psychologue orthophoniste

M. Francis Bérubé, commissaire-parent, fait part de son constat relativement au service de psychologie dans nos écoles, soit, que le nombre de psychologue est insuffisant pour répondre aux besoins et l'attente est présentement de 3 à 4 mois. Il mentionne qu'il a rencontré M^{me} Josée Gaudreault, directrice des Services éducatifs jeunes, à ce sujet et que celle-ci a confirmé qu'effectivement, nous n'avons pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins. Il demande donc à la Commission scolaire l'injection de 200 000 \$ destinés à l'ajout de psychologues.

M. Gilles Routhier, directeur général par intérim, mentionne qu'à l'étape de confection des plans d'effectifs, plus de temps sera accordé pour informer le conseil spécifiquement sur ce point, et que c'est à travers ces plans d'effectifs que le conseil avait fait des choix. De plus, il mentionne que pour répondre à certains besoins juger prioritaires, des sommes sont souvent dégagées par les Services éducatifs jeunes afin d'aider les écoles à répondre adéquatement aux besoins.

CC-2016-28

Message de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Les messages de la Fédération des commissions scolaires du Québec datés des lundis 11, 18 et 25 janvier 2016 sont déposés aux membres du Conseil.

CC-2016-29

Correspondance de différentes commissions scolaires

Les membres du conseil reçoivent la résolution de la Commission scolaire des Hautes-Rivières demandant au ministre de ne pas agir avec précipitation, de respecter la durée du mandat attribué démocratiquement et d'introduire avec prudence et cohérence les changements en partenariat avec les différents acteurs du milieu scolaire et de tenir des élections scolaires simultanées avec le milieu municipal, à l'automne 2017.

CC-2016-30

Lauréats Forces Avenir

Jean-Michel Bouchard, élève engagé à mettre en place les conditions gagnantes pour donner vie à ses valeurs, de l'école secondaire Des Grandes-Marées, a été sélectionné à titre de lauréat de la semaine du programme Forces AVENIR au secondaire dans la catégorie AVENIR Élève persévérant.

CC-2016-31

Clôture de la rencontre


Il est proposé par M. Jimmy Tremblay et résolu :

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 02.

ADOPTÉE



Le président



La secrétaire générale